



## Voiture sans papiers

-----  
Par HB5005

Bonjour,

J'ai acheté une voiture au mois d'avril à un particulier. Il me fait remplir le certificat de cession, je paye et je repars avec la voiture.

Lorsque j'essaye de faire mes démarches en ligne pour demander une nouvelle carte grise, l'ANTS bloque ma démarche en m'informant que ma voiture à une carte grise de retard, et que je dois régulariser la situation. Sur le certificat de cession, je vois que le nom du vendeur de la voiture n'apparaît pas, mais qu'il y a à la place le nom d'un garage.

Je recontacte le vendeur pour lui demander des explications. Il me dit que comme la voiture à une carte grise de retard, il a demandé à un ami garagiste de la vendre en son nom, car seul un professionnel peut "écraser" une carte grise. Malheureusement le garage a entre-temps été mis en liquidation judiciaire et la procédure n'a pas fonctionné vis à vis de l'ANTS.

Aujourd'hui je me retrouve avec une voiture sans papiers. Puis-je porter plainte contre le vendeur et pour quel motif, sachant que son nom n'apparaît nul part ? Je n'ai comme preuve de son implication que le chèque de banque à son nom et les nombreux messages que nous avons échangés.

Merci d'avance

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

Puis-je porter plainte contre le vendeur et pour quel motif, sachant que son nom n'apparaît nul part ? Je n'ai comme preuve de son implication que le chèque de banque à son nom et les nombreux messages que nous avons échangés.

Vous disposez aussi du certificat de vente...

Oui, vous devez déposer plainte contre cette personne.